

Strasbourg
Étranglée

L'institut médico-légal de Strasbourg a procédé, hier en début de soirée, à l'autopsie du corps de la jeune femme découverte, sans vie et partiellement brûlée, dimanche matin par une cycliste qui se rendait à son travail (nos éditions de lundi). L'examen a montré que la jeune femme avait été étranglée avant que son ou ses agresseurs ne mettent le feu à son visage et à son bas-ventre. L'identité de la victime a également été déterminée: il s'agit d'une femme de 32 ans demeurant à Strasbourg.

Rappelons que le cadavre gisait à un endroit peu fréquenté de la Montagne-Verte, un quartier du Sud-Ouest de Strasbourg: elle a vraisemblablement été tuée ailleurs et son corps transporté à proximité de la Bruche. L'enquête a été confiée à la police judiciaire.

Kertzfeld Sortie de route mortelle

Un automobiliste de 29 ans, de Stotzheim, a trouvé la mort lors d'une sortie de route sur le CD5 entre sa commune et Kertzfeld, hier vers 4 h 50. En se rendant en voiture à Benfeld, pour son travail, il a quitté la chaussée et a heurté un arbre. Le véhicule a terminé sa course contre un autre arbre.

Malgré l'intervention des secours, le conducteur, Kengy Anne-Rose, seul à bord, n'a pu être ramené à la vie. La gendarmerie de Benfeld a dressé le constat de cet accident.

Mulhouse Cellule de crise pour les PME

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Sud-Alsace-Mulhouse a annoncé, hier, la constitution d'une cellule d'aide aux entreprises qui rencontreraient des difficultés de financement du fait de la crise. Cette cellule de crise s'engage à répondre sous 48 heures aux appels des entreprises, en particulier les PME, qu'elle entend aider à « bien ficeler » le montage de leur dossier auprès des banques.

La Chambre garantira la discrétion aux entreprises demandeuses, mais n'ira pas jusqu'à se porter caution de prêts bancaires. La cellule s'adresse aussi aux entreprises sans problème de trésorerie, afin qu'elles puissent financer leurs projets de développements grâce au plan de 22 milliards d'euros de l'État.

aspa Lundi 3 novembre relevés et totaux à 10h

Très bon: 12
Bon: 3-4
Moyen: 5
Médiocre: 6-7
Mauvais: 8-9
Très mauvais: 19

Justice Un bailleur attaqué par une locataire électro-sensible

La cour d'appel de Colmar a été saisie, hier, de la demande d'une Strasbourgeoise dite « électro-sensible » contre son bailleur.

L'affaire Sabine Rinckel est revenue, hier matin devant la justice. Cette Strasbourgeoise de 44 ans, dite « électro-sensible » aux champs électromagnétiques, a engagé une procédure contre son bailleur. Elle reproche à Cus Habitat de ne pas lui fournir un appartement où elle ne serait pas exposée aux ondes émises par des émetteurs voisins. Elle avait interjeté appel après avoir été déboutée, en septembre 2006, par le tribunal d'instance de Strasbourg qui avait parlé de « troubles subjectifs » et relevé qu'« aucun examen n'avait mis en évidence un lien entre les ondes magnétiques et l'état pathologique de Mme Rinckel ». L'association Robin des toits était représentée pour montrer son soutien à la requérante, avec banderoles et panneaux.

Face à la présence massive de médias, la présidente Francine

Rastegar, a déclaré d'entrée de jeu: « Ce n'est pas le dossier du siècle ». Elle a circonscrit le problème juridique: « Ce n'est pas de déterminer si les émetteurs sont dangereux pour la santé, mais si le bailleur a une responsabilité dans les troubles présentés par Mme Rinckel ».

Dans un bunker

Pour M^e Harnist, représentant la locataire, la réponse est positive. Elle a rappelé que Cus Habitat a « autorisé l'implantation de l'émetteur voisin incriminé moyennant finances ». Ce faisant, elle n'a pas rempli son obligation d'assurer « une jouissance paisible » du logement loué.

L'avocate a ajouté que le problème dépassait l'affaire strasbourgeoise: « Les espaces HLM sont souvent colonisés par les antennes. C'est une manne pour les bailleurs sociaux. Il y a dans ces zones moins de réclamations que quand on veut installer un émetteur près d'un hôpital ou d'une école. » Il y a une quinzaine de jours, un cancérologue parisien a déclaré Sabine Rinckel « électro-sensible à un niveau aigu ». M^e Bihl, pour Cus Hab-



Sabine Rinckel et son avocate M^e Dominique Harnist, hier, à la cour d'appel de Colmar. Photo Hervé Kielwasser

itat, a indiqué que rien n'était établi sur la question de la dangerosité des relais: « En France, on ne prône que la vigilance pour les enfants. Peut-on demander aux offices HLM d'aller au-delà de la loi ? » Elle a répété que le lien de causalité n'était pas démontré. Et a rappelé que Cus Habitat avait proposé de nombreux logements à Mme Rinc-

kel sans qu'aucun ne lui convienne. « On ne peut pas l'installer dans un bunker ! Nous ne sommes pas tenus à l'impossible ! »

Sabine Rinckel a également engagé une procédure contre deux opérateurs de téléphonie.

La décision a été mise en délibéré au 15 décembre.

Annick Woehl

« Il a fallu entrer dans la nature »

Marc Cendrier, de l'association Robin des toits, a profité de son passage à Colmar dans le cadre du procès de Sabine Rinckel pour rencontrer Matthias Moser, « un des cas les plus extrêmes d'électro-hypersensibilité ». Extrême, ce n'est rien de le dire... On trouve Matthias Moser sur un champ près de Bollwiller. Sous un arbre, il a installé une bâche, posé son vélo et ses quelques affaires. Il vit là depuis un mois et demi.

Cet Allemand de 39 ans, ancien instituteur à Fribourg, s'est découvert une électro-sensibilité aux ondes magnétiques en 1994. « Ce sont des douleurs brutales à la tête avec un effet

d'accélération. Quand cela commence, je ne peux même pas rester à proximité d'un appareil électrique sans être en danger de mort ». Matthias a perdu quasiment toutes ses dents, l'effet décuplant des plombages selon lui. Il a vu une vingtaine de médecins sans résultat qui le satisfasse.

Pendant deux ans, il essaie divers logements, en vain. Depuis 1996, il vit dehors. « Il a fallu entrer dans la nature. [...] Là, j'ai pu un peu guérir ma maladie avec le bon air et des bains froids. » En 2005, il quitte l'Allemagne car les ondes y seraient davantage « perforantes », et arrive en Alsace.



Matthias Moser et sa carte de radiations. Photo H. Kielwasser

Matthias a réalisé des « cartographies de radiations » en se rendant dans chaque village d'un secteur et en évaluant la position des émetteurs et leurs puissances. « Je suis devenu un instrument de mesure, une antenne à deux pieds ».

Il se confronte aujourd'hui à des problèmes financiers: « les Allemands m'ont retiré mon RMI. » Il a aussi du mal à trouver un endroit pas trop « contaminé » où il peut vivre sans se faire chasser.

« C'est 12 ans d'horreur. Jamais je n'aurais imaginé en arriver là ».

A.W.

Saint-Louis
4,7 kg de cocaïne

Les douaniers de Saint-Louis ont saisi, mercredi dernier, 4 729 g de cocaïne, d'une valeur de près de 190 000 € à la revente au détail, dans la cabine d'un camion circulant d'Angleterre en Italie. Le chauffeur, un ressortissant belge de 36 ans, poursuivi hier en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Mulhouse, a raconté qu'après sa descente du ferry à Calais quelqu'un est venu lui proposer, contre 1 500 €, de transporter un sac qu'il devait remettre à un autre qui l'attendrait sur un parking à Chiasso. « Je savais que c'était louche, j'ai accepté parce que j'ai des problèmes d'argent... », a-t-il expliqué.

Le président du tribunal, Ferdinand Kato, les représentants du parquet et des Douanes se sont étonnés qu'on confie une si grande quantité de drogue à un inconnu. Ils ont fait remarquer que la société italienne qui a affrété le camion, pour faire transporter deux vieilles camionnettes sans valeur de Grande-Bretagne en Italie, apparaît dans une autre saisie importante de drogue dans un camion sur un trajet similaire. L'affaire est toujours à l'instruction à Dunkerque.

La substitue Alexandra Chaumet a requis trois ans de prison avec mandat de dépôt. Le tribunal a renvoyé l'affaire au parquet. Le chauffeur devait être présent dans la soirée à un juge d'instruction avec des réquisitions de mise en détention provisoire.

J.-M.S.

L'indicateur de l'Alsace

Nous publions chaque mardi un indicateur du coût des carburants sur la tendance du marché régional. Il prend en compte les carburants les plus utilisés (SP95 et gazole), les différents types de distribution (stations classiques et de la grande distribution).

Station	SP 95	Gazole
Kehl - Allemagne	1.300 €	1.260 €
Sélestat	1.214 €	1.145 €
Colmar	1.259 €	1.159 €
Mulhouse	1.219 €	1.149 €
A36	1.350 €	1.260 €
Bâle - Suisse	1.150 €	1.100 €

Plus de lire relatés hier matin (en rouge) comparés à lundi dernier.

Participez au **GRAND CONCOURS PHOTO** «Ma ville, mon village la nuit» du 28 octobre au 21 novembre 2008 en partenariat avec le Salon du Livre de Colmar

Gagnez nombreux lots en envoyant votre plus belle photo de nuit !

Comment participer ?

Envoyez-nous avant le 21 novembre 2008 votre photo à redaction@alsapresse.com objet : concours photo

ALSACE